



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**MARDI 16 MARS 2021**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire**

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle des Œuvres Post Scolaires, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 10 mars 2021.

**Présents**

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin, Mme ROUHAUD Christelle, M. MIGNET Philippe, Mme HUETZ Anne, M. VERDON Sébastien, Mme SAINT-CYR Sylvie, M. PÉTORIN et Jean-Pierre et Mme DROUIN Patricia, Adjointes.

M. BIRÉ Michel, Mme MÉMETEAU Arielle, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme TRUDEAU Christelle, Mme DABIN Sophie, M. BRÉAU Ludovic, M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire, M. LEMOINE Matthias, Mme GUIGNARD Anne-Lise, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (s'est absenté au cours du point 2021-02-08, est revenu avant le vote du point 2021-02-10), Mme ROUSSILLON Christelle, Mme SÉGUY Geneviève, M. MÉTAY Pierre-André, M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE Dominique, Conseillers municipaux.

**Pouvoirs**

M. GUYONNET Philippe a donné pouvoir à M. VERGNAUD Benjamin, Mme QUINIOU Manon a donné pouvoir à Mme GUIGNARD Anne-Lise et M. GERBAUD Stéphane a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues.

**Secrétaire**

Mme SAINT-CYR Sylvie.

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité :**

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

**Concernant les mesures mises en place pour la stérilisation et l'identification des chats errants :**

- **APPROUVE** la mise en place d'un partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis dans le cadre des opérations de stérilisation et d'identification des chats errants du territoire communal selon les dispositions de la convention annexée ; **-DÉCIDE que** la Ville versera à la Fondation 30 millions d'amis une somme de 1750 euros pour l'année 2021. **-RAPPELLE que** la Fondation 30 millions d'amis rémunèrera le prestataire vétérinaire choisi par la Ville et participera à hauteur de 50% pour la stérilisation et l'identification de 50 chats errants ; **-DIT que**

les crédits seront pris au chapitre 011 du budget ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants à intervenir avec la Fondation 30 millions d'amis et tous documents relatifs à ce dossier.

Concernant le bilan de l'activité pour l'année 2020 de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée relatif à l'opération foncière « Lussaud » :

- **APPROUVE** le bilan d'activité 2020 de l'EPF Vendée sur le secteur LUSSAUD ; -**PREND ACTE** de l'annexion du bilan d'activité 2020 de l'EPF de la Vendée au compte administratif de la commune ; -**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

Concernant la convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée pour l'opération foncière « Lussaud » :

- **APPROUVE** la prolongation de deux ans de la convention de maîtrise d'œuvre de prolonger la durée totale de maîtrise d'œuvre entre l'EPF de la Vendée et la Ville de Fontenay-le-Comte, pour la porter à une durée totale de 7 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2022 ; -**APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière en vue de requalifier une friche urbaine en centre-ville avec l'EPF de la Vendée, portant sur la modification de la durée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que tous les éléments nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Concernant les chemins d'exploitations sis à Gaillardon, propriétés de l'Association syndicale autorisée de Pissotte :

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit des chemins d'exploitation, parcelles cadastrées section ZC n°19, ZD n°13 et 28, à intégrer dans le domaine privé de la Ville, suite à la cessation d'activité de l'Association syndicale autorisée de Pissotte ; -**SOLLICITE** du service du cadastre territorialement compétent l'établissement de croquis de conservation, sous la forme de croquis fonciers, pour les parcelles cadastrées section ZC n°19, ZD n°13 et 28, afin de les intégrer au domaine non cadastré communal immédiatement ; -**AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents seront à la charge du vendeur.

Concernant l'immeuble sis 1 rue du Port et 15 quai Faustin Poey d'Avant, cadastré section BD n°400 et 401 :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD n°400 lots 2 à 4 et la parcelle cadastrée section BD n°401, situées 1 rue du Port – 15 Quai Faustin Poey-d'Avant, au prix de 34 800 €, dépendant de la liquidation de François FAVREAU, auprès de Maître HUMEAU ; -**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD n°400 lot 1 située 1 rue du Port – 15 Quai Faustin Poey-d'Avant, au prix de 5 200 €, appartenant à la SCI PATIS AU ROY ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes notariés à venir, étant précisé que les frais inhérents seront à la charge de la Ville.

Concernant l'immeuble sis 24 rue des Loges cadastré section AS n° 406 :

- **APPROUVE** la cession de l'immeuble cadastré section AS n°406 situé 24 rue des Loges et 24 Place du Dauphin d'une superficie cadastrale de 255 m<sup>2</sup>, au profit de la SARL BOSS INVEST représentée par M. Jerry BOSSARD au prix de 29 000 € net vendeur ; -**SOLLICITE** l'acquéreur, compte-tenu de l'intérêt historique de la façade de l'immeuble Louis-XV, pour l'organisation de visites guidées d'immeubles privés bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention Ville d'Art et

d'Histoire, étant précisé qu'une convention de partenariat sera établie entre la Ville et le propriétaire ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Concernant l'immeuble situé 34 bis B rue de la Croix du camp cadastré section AI n° 275 :

- **APPROUVE** la cession de l'immeuble cadastré section AI n°295 sis 34 bis B rue de la Croix du Camp d'une superficie cadastrale de 145 m<sup>2</sup>, au profit de Madame Denise VITALE au prix de 80 000 € net vendeur ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Concernant l'orgue situé Eglise Saint-Jean-Baptiste :

- **APPROUVE** le projet de la convention de partenariat et de mise à disposition relative à la reconstruction de l'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste de Fontenay-le-Comte avec l'Association Chamade et la Paroisse Saint-Hilaire de Fontenay-le-Comte ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat ci-après annexée et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la dénomination du site 34 rue Rabelais :

- **DÉNOMME** le site cadastré section AH n° 6, 269 et 272, sis 34 rue Rabelais, « Espace François-VIÈTE ».

Concernant la création d'emplois saisonniers pour 2021 :

- **APPROUVE** la création des postes suivants pour la saison estivale 2021 selon le tableau ci-après :

Service	Période	Nombre de postes	Temps de travail	Rémunération
Jeunesse	01/07 au 31/08/2021	4	Temps complet	Adjoint territorial d'animation – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
Culture - Les Ricochets	21/06 au 15/08/2021	1	Temps non complet 28 h/hebdo	Adjoint technique territorial – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
	07/06 au 15/08/2021	1	Temps complet	Adjoint territorial d'animation – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
Musée	12/07 au 19/09/2021	1	Temps non complet 17h30/hebdo	Adjoint territorial du patrimoine – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
Médiathèque	03/08 au 28/08/2021	1	Temps non complet 33h00/hebdo	Adjoint territorial du patrimoine – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
Parcabout	01/04 au 01/11/2021	2	Temps complet	Adjoint territorial d'animation – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
	10/04 au 17/05/2021	1	Temps non-complet 24 h/hebdo	Adjoint territorial d'animation – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
	01/07 au 31/08/2021	1	Temps complet	Adjoint territorial d'animation – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
	01/07 au 31/07/2021	1	Temps non complet 24 h/hebdo	Adjoint territorial d'animation – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
	01/08 au 31/08/2021	1	Temps non complet 24 h/hebdo	Adjoint territorial d'animation – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
Espaces verts Propreté urbaine	01/04 au 31/08/2021	5	Temps complet	Adjoint technique territorial – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
CTM - Bâtiments	01/04 au 31/08/2021	1	Temps complet	Adjoint technique territorial – 1 <sup>er</sup> échelon + CP
CTM - Voirie	01/04 au 31/08/2021	1	Temps complet	Adjoint technique territorial – 1 <sup>er</sup> échelon + CP

-**DIT** que les recrutements seront réalisés en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires et de l'ouverture des structures.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
<b>Catégorie A</b>		
Assistant socio-éducatif	3	
Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe		2
Assistant socio-éducatif de 2 <sup>ème</sup> classe		1
Educateur de jeunes enfants	2	
Educateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe		1
Educateur de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe		1
	5	5

Concernant l'accueil de bénéficiaires du dispositif « Action mobilité – Permis de conduire pour les jeunes et les bénéficiaires du RSA » :

- **APPROUVE** l'accueil de bénéficiaires pour la réalisation de l'activité citoyenne prévue dans le cadre du dispositif «Action mobilité – Permis de conduire pour les jeunes et les bénéficiaires du RSA » du Conseil départemental de la Vendée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec les bénéficiaires du dispositif, le Conseil Départemental de la Vendée et éventuellement la Mission Locale du Sud Vendée, les conventions relatives à la réalisation d'une activité citoyenne dans le cadre du dispositif «Action mobilité – Permis de conduire pour les jeunes et les bénéficiaires du RSA ».

Concernant le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal :

- **APPROUVE** la nouvelle convention à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal de la Ville de Fontenay-le-Comte pour une durée d'un an, reconductible trois fois ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Concernant le pacte de gouvernance de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **DONNE UN AVIS** favorable au projet de pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, présenté en séance et joint en annexe de la présente délibération.

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention sollicitée
M BARRAT Guillaume	02/02/2021	80 rue de la République	Toiture, zingueries, menuiseries	11 643,55 €	2 000,00 €
M. FESSEAU Gérard	15/01/2021	22 bis Quai V. Hugo	Toiture, zingueries	26 271,26 €	2 000,00 €
M. GICQUEL Laurent	08/01/2021	20 rue Benjamin Fillon	Menuiseries, façade	18 055,00 €	4 000,00 €

Concernant le projet de projet de réalisation d'un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) sur la Commune de Gaoua - Burkina Faso :

- **DÉCIDE** de coopérer au projet d'amélioration de l'accès aux soins de la population de Gaoua et plus particulièrement à la réalisation d'un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) sur le secteur 8 de Gaoua dit de Niobini ; -**DÉCIDE DE PARTICIPER** au financement de ce projet à hauteur de 12 000 €, comme suit : 4 000 € par an, pendant 3 ans, versés sur le compte de l'Association de jumelage Fontenay-le-Comte / Gaoua ; -**APPROUVE** le projet de convention pour la réalisation d'un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) sur le secteur 8 de Gaoua dit de Niobini, à intervenir avec la commune de Gaoua, l'Association de jumelage Fontenay-le-Comte / Gaoua et le Comité de jumelage de la Commune de Gaoua; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tous autres documents afférents à ce projet.

Concernant l'accueil de stagiaires de la Commune de Gaoua au sein des services administratifs de la Ville de Fontenay-le-Comte :

- **DÉCIDE** d'accueillir des agents administratifs de la Commune de Gaoua au Burkina Faso au sein des services de la Ville de Fontenay-le-Comte conformément aux dispositions précisées dans la convention annexée à la présente ; -**DÉCIDE DE PARTICIPER** au financement des billets d'avion, à savoir la prise en charge d'un billet par an pendant 3 ans et des autres frais inhérents à leur séjour à Fontenay-le-Comte, hébergement et restauration ; -**APPROUVE** le projet de convention à intervenir entre la Commune de Gaoua, l'Association de jumelage Fontenay-le-Comte / Gaoua et la Ville de Fontenay-le-Comte pour l'accueil des agents administratifs de la Commune de Gaoua au Burkina Faso au sein des services de la Ville de Fontenay-le-Comte; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et autres documents afférents à ce projet.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire

Ludovic HOCBON

Affiché du : 19/03/2021  
au